

FLASH INFO SÉCURITÉ

À CONDITIONS CLIMATIQUES EXCEPTIONNELLES, MESURES EXCEPTIONNELLES !

À l'approche de l'hiver, il est important de se rappeler des consignes de base en cas de neige ou d'épisode de grand froid.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES :



À l'entrée de l'hiver :

- Faire vérifier le bon fonctionnement de l'installation de chauffage. Cette vérification doit se faire une fois par an par un vérificateur agréé. S'assurer de la bonne ventilation des locaux.
- Protéger les installations sensibles (canalisations d'eaux, compteur). S'assurer de leur mise hors gel et/ou de la vidange.



- Mettre à disposition des personnes exposées, des équipements pour se protéger du froid (blousons, gants).
- Veiller à stocker les produits contenant des batteries dans une zone tempérée.
- Tenir à disposition une ou plusieurs pelles à neige.
- Approvisionner et stocker dans de bonnes conditions du sel de déneigement.



Précautions en cas d'avis d'épisode neigeux ou de verglas :

- Procéder au salage préventif des trottoirs, escaliers, descentes, parkings. Votre responsabilité peut être engagée en cas de chute d'un passant ou d'un client du fait du non entretien des trottoirs.
- Éviter le stationnement des véhicules le long des immeubles avec risque de chute d'un bloc de neige ou de glace.
- Redoubler de prudence lors des déplacements à pied et en véhicule.
- Prendre contact avec des professionnels pour réserver leur intervention après l'épisode neigeux.
- Interdire la circulation des chariots en extérieur.

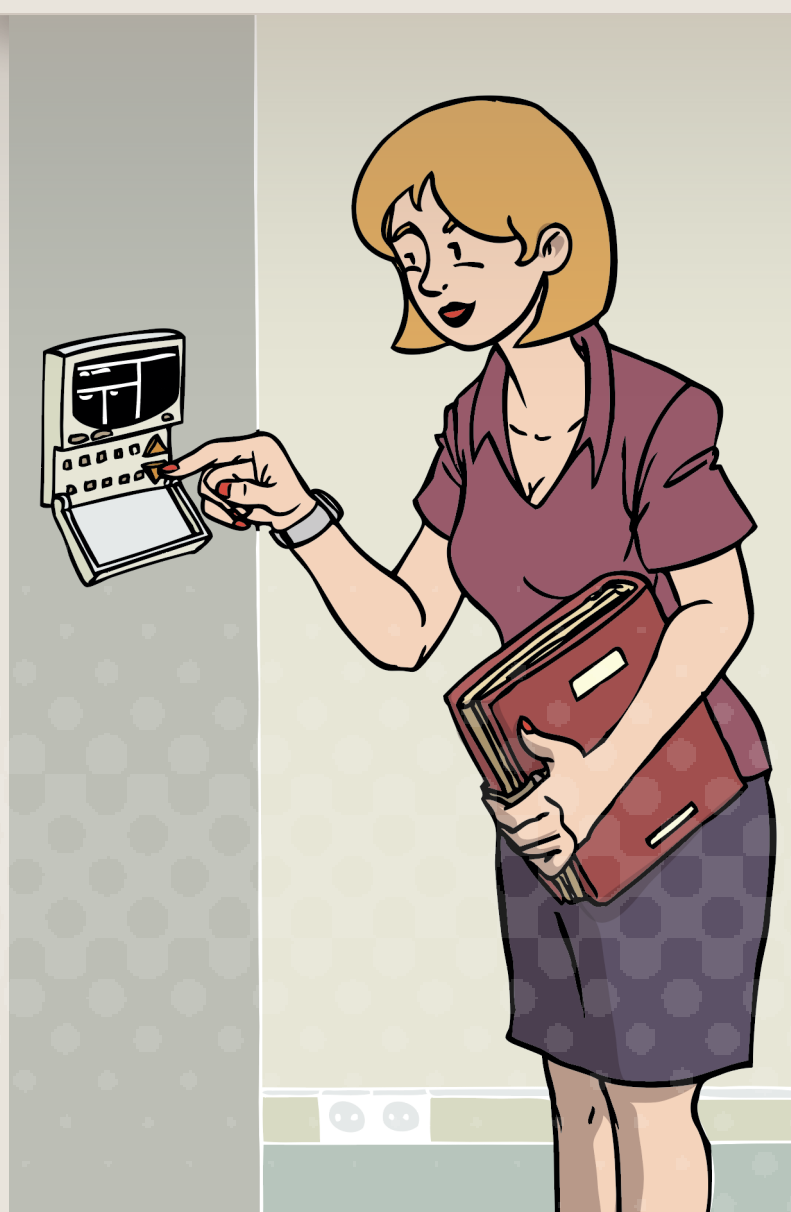


- Pour les personnes devant rouler par temps de neige ou verglas, pensez à équiper votre véhicule suivant les modalités pratiquées au sein de votre société.



Précautions en cas d'épisode de grand froid :

- Se protéger des courants d'air et des chocs thermiques. S'habiller chaudement de plusieurs couches de vêtements ; se couvrir la tête, les mains, les pieds, le nez et la bouche.
- Organiser la distribution de boissons chaudes à l'attention des collaborateurs et des clients.
- Mettre toutes les installations de chauffage en service et vérifier le remplissage des cuves. Approvisionner si besoin.
- Vérifier que les canalisations et compteur d'eau ne risquent pas de geler, les protéger.



À savoir :

Un bulletin météo, réactualisé deux fois par jour pendant toute la durée de l'alerte, est accessible sur le répondeur de Météo France 24 h sur 24, en composant le 3250.

Retrouvez sur **Sonefil** l'ensemble des fiches météorologiques.